#### ANNEXE 1 – SUBVENTION POUR OPERATIONS PARTICULIERE

### Argumentaire détaillé

# Prévention et gestion des déchets des entreprises artisanales du territoire de Bordeaux Métropole 2025 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de son PSD (Plan Stratégique Déchets 2021-2026), Bordeaux Métropole souhaite développer l'information aux entreprises sur leurs obligations règlementaires et leur apporter les moyens de s'y conformer.

Depuis 2023, plusieurs actions proposées par la CMA NA33 dans le cadre de son service d'accompagnement, ont été mises en place sur la thématique des déchets.

Fort de ces actions engagées et de leurs résultats, la CMA NA33 propose un nouveau programme d'intervention en 2025 afin de poursuivre cet accompagnement auprès des artisans de la métropole.

Cette fiche action décrit les différentes actions proposées par la CMA NA-33 sur les thématiques suivantes :

- Déchets de la filière du bâtiment et des TP, et déchets verts (entreprises d'espaces verts)
- Parcours formation futurs entrepreneurs/artisans
- Redevance Spéciale
- Prévention et gestion des déchets de tous les secteurs d'activité de l'Artisanat

#### 1. DECHETS DU BATIMENT ET DECHETS VERTS

L'objectif de cette action est d'accompagner la métropole dans la mise en place et le déploiement de <u>l'Action 36</u> de son plan stratégique déchets (PSD), à savoir « Mettre en place un contrôle d'accès sur le réseau de centres de recyclage/centres de ressources ».

Bordeaux Métropole estime que **plus de 30% des apports** (en quantité) dans les centres de recyclage sont imputables à une activité professionnelle. L'enquête réalisée en 2024 par la CMA dans le cadre de la convention CMA NA33/Bordeaux Métropole, confirme cette situation. A ce jour, 53 % des artisans du bâtiment déclare utiliser le réseau des centres de recyclage de BM.

Avec la mise en place du contrôle d'accès des centres de recyclages de BM, il est important d'accompagner au mieux les artisans vers le changement de leurs pratiques en matière de gestion de leurs déchets d'activité.

Publié le : 14/04/2025

Les entreprises artisanales du bâtiment sont les activités les plus concernées car l'apport volontaire en déchèterie publique ou professionnelle est l'une de leur pratique les plus courante.

Aussi, afin d'accompagner au mieux les artisans de la filière du bâtiment, vers des solutions de gestion adaptées à leurs volumes et typologies de déchets, il est proposé de poursuivre le processus d'information et de sensibilisation des artisans du bâtiment dans le cadre de la REP PMCB.

Cette sensibilisation sera réalisée par la CMA NA-33 sous plusieurs formes :

- Poursuite de la cellule de soutien : Plateforme de réception d'appels et mails visant à informer les entreprises de la réglementation, les inviter à participer aux différents webinaires, leur donner les solutions possibles à leur échelle et si nécessaire, leur proposer un accompagnement individuel et personnalisé réalisé par la CMA NA-33 sur cette thématique et de manière plus large sur la transition écologique de leur entreprise.
- L'organisation de **webinaires** sur la mise en place de la **REP PMCB** et les solutions disponibles pour les entreprises artisanales du bâtiment
- L'organisation de **webinaires** sur **la gestion des déchets verts et les solutions disponibles** pour les entreprises de l'entretien des espaces verts et celles du bâtiment ayant des activités « travaux divers du bâtiment »
- L'organisation et/ou participation à des ateliers/petits-déjeuners en présentiel sur les déchets du bâtiment et déchets verts, sur l'ensemble du territoire métropolitain et en lien avec les communes
- Parution d'articles sur le monde de l'artisans
- La création d'un document de communication à l'attention des artisans du bâtiment sur les bonnes pratiques en matière de gestion de leurs déchets du bâtiment (ainsi que des déchets végétaux). Le document devra être simple et accessible à tous notamment pour les publics allophones. Il sera disponible sous forme dématérialisée sur 2025, l'impression sera envisagée pour 2026 en fonction des besoins d'utilisation et des retours terrain des artisans concernés.

#### 2. PARCOURS FORMATION FUTUR ENTREPRENEURS/ARTISANS

Afin d'inciter à l'émergence de nouvelles pratiques et actions de la part des professionnels en devenir, et d'accompagner les changements des pratiques conformément à <u>l'action 34 du</u> <u>PSD de BM</u> « *Informer les entreprises de leurs obligations réglementaires et leur fournir les outils pour s'y conformer* », la CMA NA-33, en collaboration avec Bordeaux Métropole propose de travailler à l'élaboration d'un support de formation « gestion des déchets » et à son intégration, dans deux parcours de formations :

- Les CFA des filières automobiles et alimentaires.
   La gestion des déchets constitue un réel enjeu, y compris au sein des établissements de formation. Deux cibles pourraient être concernées par ce nouveau parcours, les enseignants comme les apprentis.
- Auprès des micro-entrepreneur, via le pack micro (format court)

600 à 700 futurs micro-entrepreneurs pourraient bénéficier de ce nouveau module « déchets » dès le second semestre 2025

Cette action a pour objectif d'accompagner les futurs/nouveaux artisans, à la prise en compte et en considération de la gestion de leurs déchets, dès la conception de leur projet.

#### 3. LA REDEVANCE SPECIALE

#### 3.1/ Aide à la diffusion du règlement de redevance spéciale

Bordeaux Métropole, dans le cadre de <u>l'action 39 du PSD de BM</u>, travaille actuellement à la modernisation de la redevance spéciale.

Afin d'accompagner la communication de cette future redevance, un retro planning de déploiement pourra être partagé entre Bordeaux Métropole et la CMA NA-33 pour en faciliter son appropriation par les professionnels de la métropole.

## 3.2/ Réalisation d'un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre des contrats de redevance spéciale

Constitution de la base de données à partir de l'ensemble des données issus des audits réalisés auprès des artisans tous métiers par la CMA NA-33 depuis 2023.

Conception d'un prototype d'outil d'aide à la décision qui recense en fonction du type d'activité les volumes produits de déchets assimilés mélangés, déchets assimilés recyclables (hors déchets spécifiques type biodéchets, déchets dangereux...).

#### 4. GESTION DES DECHETS TOUS METIERS

Cette action permet de répondre à <u>l'Action 34 du PSD de BM</u> « Informer les entreprises de leurs obligations réglementaires et leur fournir des outils pour s'y conformer ». Connaissant la méconnaissance du cadre réglementaire de la part des entreprises artisanales en matière de prévention et gestion des déchets, la CMA NA-33, propose d'accompagner, tous les secteurs de l'artisanat sur le territoire de Bordeaux Métropole de manière collective mais également sous forme individuelle et personnalisée :

**Calibrage**: deux jours par accompagnement, comprenant l'audit in situ (1/2 jour) ainsi que la rédaction du livrable avec un plan d'action (1 jour) et le suivi à M+6 (1/2 jour).

Tous les secteurs d'activités sont concernés sur l'ensemble les déchets générés :

- Déchets non dangereux (papier, carton, plastique, biodéchets, déchets végétaux...),
- Déchets dangereux (pots de peinture, solvants, huiles de vidange...),
- Déchets inertes (gravats, déblais, terre).

## Le diagnostic PERFORMANCE ENVIRONNEMENT /DECHETS se déroule en plusieurs phases :

- Identification des déchets (nature, volumes générés)
- Analyses des pratiques actuelles de gestion (tri et exutoire)
- Identification points forts et faibles
- Plan d'actions de prévention et gestion
- Accompagnement à la mise en place du plan d'actions
- Suivi à 6 mois

#### Plusieurs objectifs à ce diagnostic :

- Informer les professionnels de la réglementation et leur mettre à disposition un kit complet de communication (fiches métiers déchets, guide de l'artisan éco-responsable avec notamment des retours d'expérience d'entreprises déjà engagées...)
- Leur donner les solutions personnalisées à leur échelle en fonction de la localisation de l'entreprise, du type de déchets, de l'activité et du volume de déchets générés,
- Les inviter à participer aux différents évènements professionnels sur le territoire
- Abonder de manière qualitative la base de données en préalable au futur outil d'aide à la décision (action 3.2)

#### Promotion / Communication de l'accompagnement

- La **parution d'articles** dans la partie « Actualités » de <u>www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr</u> (base de données de toutes les solutions de prévention et gestion des déchets en Nouvelle-Aquitaine : témoignages d'entreprises, bonnes pratiques...
- Diffusion sur les **réseaux sociaux**